



INSTITUT
MARIE IMMACULÉE

ÉCOLE FONDAMENTALE
ÉCOLE PRIMAIRE

Rue des Résédas 47 & 51
1070 Anderlecht
02/5216373

www.imifondamental.be

Liste du matériel 2024-2025 pour la 1^{ère} année et 2^{ème} année primaire

Voici la liste du matériel qu'il est vivement conseillé d'avoir dès le premier jour d'école !

Ce qu'il faut aux élèves :

- Un cartable **rigide et léger** pouvant contenir une farde DIN A4
→ **pas de sac à dos ni de cartable à roulettes car dangereux et trop lourd**
- Un plumier à élastiques **vide**
- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- Un rouleau d'essuie-tout

→ **TOUT le matériel doit être marqué au nom de l'enfant !**

Déjeuner tartines :

- Un sac solide
 - Une boîte à tartines
 - Une boîte à collations
 - Une gourde
- } **le tout marqué**

Education physique :

- Short bleu
 - T-shirt blanc (possibilité d'achat à l'école au prix de 6,00 €)
 - Pantoufles et chaussettes blanches
- } **Dans un sac à dos marqué**

Natation :

- Un maillot de bain facile à mettre (1 pièce pour les filles)
- Un bonnet de bain (par facilité et sécurité pour mieux reconnaître les enfants dans la piscine, l'école vend des bonnets de bain marqué au nom de l'école au prix de 5,00 €)

Modification importante de notre projet d'établissement :

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et sur recommandation du Centre de Santé, nous vous informons que notre équipe éducative a modifié le volet santé de son projet d'établissement 2023-2026 qui précise dorénavant au point E : **"Dans cet esprit, chaque enfant de l'école consommera de l'eau comme boisson unique. Les berlingots de jus et autres boissons sucrées ne sont pas autorisés."**

Vous comprendrez donc que depuis le 1^{er} septembre 2017, il est interdit d'apporter d'autres boissons que de l'eau ou du lait. Depuis le du 1^{er} septembre 2019, les bouteilles d'eau en plastique sont interdites et nous exigeons l'utilisation d'une gourde. D'autre part, les collations devront être dépourvues d'emballage et conservées dans une boîte à tartines ou tout autre récipient réutilisable.

Modification importante de notre règlement d'ordre intérieur :

Dans la même logique de lutte contre l'obésité, sur proposition du Conseil de Participation et en étroite collaboration avec le Centre de Santé, il a été convenu de codifier les collations apportées par les enfants et de compléter l'article 5.1.2 du règlement d'ordre intérieur de la manière suivante :

Sur proposition du Conseil de Participation, l'école demande aux parents de fournir à leur enfant des collations saines et variées qui prennent soin de leur santé et de l'environnement. Seules les collations suivantes sont autorisées à l'école, **que ce soit le matin ou le soir** :

- Un petit bol de soupe (dans un thermos ou un contenant hermétique)
- Quelques bâtonnets de légumes crus (carotte, concombre, chou-fleur, radis, céleri, fenouil, ...) ou quelques petites tomates (dans une petite boîte)
- Des fruits crus entiers/coupés en morceaux/épluchés (dans une petite boîte)
- Une poignée de fruits secs (amandes, noix, noisettes, dattes, pommes séchées, ...) pois-chiches grillés, châtaignes, ...
- Un laitage (quelques cubes de fromage, un berlingot de lait, un yaourt)
- Une petite tartine de pain (avec du houmous, pâte d'arachide, fromage)
- Galette de riz, galette de maïs, cracker peu salé, grissini, biscuit peu sucré et sans crème, chocolat ni confiture

Et bien sûr une gourde d'eau !

Nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche et de respecter scrupuleusement ces nouvelles dispositions.

Merci.



INSTITUT
MARIE IMMACULÉE

ÉCOLE FONDAMENTALE
ÉCOLE PRIMAIRE

Rue des Résédas 47 & 51
1070 Anderlecht
02/521 6373

www.imifondamental.be

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Depuis déjà quelques années maintenant et dans un souci de facilité pour les parents de la section primaire, notre école organise une grande vente de vêtements d'uniformes la veille de la rentrée des classes. **Cette année, cette vente se déroulera le jeudi 22 août 2024 entre 14h00 et 18h00 à la salle Clémence.**

Notre école vendra les vêtements suivants :

Rappel des prix des vêtements vendus par l'école :

Polo blanc à courtes manches mixte marqué au logo de notre école : 11,00 €
Sweat bleu mixte marqué au logo de notre école: 12,00 €
Pantalon en toile bleu marine – Modèle fille ou garçon : 15,00 €
Pantalon en velours bleu marine – Modèle garçon : 17,50 €
Jupe en toile bleu marine : 13,00 €
Bermuda en toile bleu marine – Modèle garçon : 14,00 €
Collants bleu marine : 5,00 €
Bonnet de bain : 5,00 €
T-Shirt de gym : 6,00 €

Nous vous rappelons par ailleurs quelques dispositions importantes de notre règlement d'ordre intérieur :

(..) Dans notre école, l'uniforme est obligatoire pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année primaire. L'école impose l'uniforme pour éviter que les élèves ne cherchent à se distinguer des autres et à se faire remarquer. Les vêtements sont simples, sans excentricité qui suit la mode de trop près. Ils sont de coupe classique, de couleur unie, sans liseré, ni bord, ni couleur différente. Ils sont propres et de présentation nette et soignée. Aucun signe distinctif, philosophique ou religieux ne sera accepté. **Pour une question de facilité, certains vêtements pourront être achetés à l'école.**

Descriptif de l'uniforme :

Pour les garçons

Pantalons bleu marine
Bermuda bleu marine
Pantalons $\frac{3}{4}$ bleu marine
Chemisier, sous-pull ou polo blanc
(manches longues ou courtes)
Pull (col V, col rond, avec tirette) bleu marine
Gilet ou sweat-shirt (sans capuchon)
bleu marine
Chaussettes unies dans le ton de l'uniforme
(blanches ou bleues marines)

Pour les filles

Jupe ou pantalon bleu marine
Bermuda ou pantalon $\frac{3}{4}$ bleu marine
Robe ou chasuble bleue marine
Chemisier, sous-pull ou polo blanc
(manches longues ou courtes)
Pull (col V, col rond, avec tirette) bleu marine
Gilet ou sweat-shirt (sans capuchon)
bleu marine
Chaussettes unies dans le ton de l'uniforme
(blanches ou bleues marines)
Collant bleu marine

Pour une question de facilité durant les sorties, il est recommandé que chaque enfant possède au moins un sweat-shirt ou un pull et un polo marqués au nom de notre école.

Les jeans et les leggings sont interdits. Les vêtements marqués au nom et avec le logo de l'école secondaire sont également interdits.

Chaussures en cuir, nubuck, daim de couleur bleu marine, brune ou noire. Les sandales sont autorisées de Pâques à la Toussaint aux mêmes conditions que les chaussures (matière et couleur). Les chaussures de sport (type "basket") de couleur unie bleue marine, noire ou brune sont autorisées. Toutes les autres couleurs ou combinaisons de couleurs sont interdites. Les chaussures ou baskets de fantaisie produisant, par exemple, de la lumière ou de la musique sont interdites. Les chaussures en toile, même partiellement, sont interdites. Le port des chaussettes est obligatoire, même en été.

4.2 La présence à l'école

4.2.1 Obligation pour l'élève :

L'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques, religieuses, culturelles et sportives, y compris la natation. En effet, le cours de natation est obligatoire (y compris en 3^e année de l'enseignement maternel). Il fait partie du cours d'éducation physique. Il se donne à la piscine du CERIA. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande justifiée.

L'élève doit venir à l'école muni du matériel adéquat indispensable à une participation active et efficace. Pour la classe, se référer à la liste du matériel distribuée l'année précédente.

Pour le cours de gymnastique, la tenue suivante est requise :

- pantoufles de gymnastique blanches (si possible à élastique, surtout au degré inférieur)
- short bleu
- t-shirt blanc

5. La vie au quotidien

(...)

5.5 Attitudes et comportements attendus de l'élève

- Le port de tout couvre-chef (foulard, voile, bandana, casquette,...) à l'intérieur de l'école est interdit.
- Le maquillage, le vernis à ongles, les piercings, les tatouages, le gel et les teintures dans les cheveux ne sont pas autorisés.

- **Pour les garçons, nous exigeons une coiffure classique à savoir des cheveux courts, soignés et coiffés de façon uniforme et sans extravagance.**
- Pour les filles, nous exigeons que les cheveux soient soignés et coiffés sans extravagance. Les cheveux longs devront être attachés. Les compléments capillaires ne sont pas acceptés.
- Nous n'acceptons pas de boucles d'oreille pour les garçons. Pour les filles, les boucles d'oreille dépassant le lobe sont interdites et ce par mesure de sécurité.

(...)

Voici quelques informations importantes dont je vous invite à prendre bonne note au moment de préparer déjà la nouvelle rentrée des classes.

En attendant, nous vous remercions pour votre confiance et nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Marc Vande Weyer
Directeur